

FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

Les candidats doivent constituer un dossier, permettant au jury d'apprécier leurs compétences et leurs qualités. Le dossier professionnel donne lieu à l'attribution d'un nombre de points qui sera fixé par le jury.

Les candidats sont invités à se reporter à la note de cadrage de l'épreuve correspondante disponible sur le site internet du Centre de gestion. Il leur appartient de **veiller à ce que le format et le volume du dossier restent raisonnables**.

A titre indicatif, ce dossier dactylographié pourra comporter notamment les pièces suivantes :

RUBRIQUES INTÉRESSANT TOUTES LES SPÉCIALITÉS

Curriculum vitae

Projet pédagogique

Titres et diplômes

Expérience professionnelle / Enseignement

- Enseignement dans un établissement (nature de l'établissement, description des fonctions exercées), projet d'établissement
- Activités pédagogiques

Expérience professionnelle / Activités artistiques (MUSIQUE, DANSE, ART DRAMATIQUE)

Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal (type de structure, descriptif de l'activité), compagnie, association, troupe.

Concours nationaux, internationaux

Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité)

Activité de soliste (décrire le champ d'activité)

Discographie

Activité de composition (musicale, chorégraphique, théâtrale)

Scénographie, filmographie

Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)

Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs)

Autres

Précisions sur le format du dossier professionnel :

- Présentation du dossier : aucune consigne spécifique. Toutefois, la transmission dématérialisée est divisée en 5 blocs. Ainsi, le candidat pourra déposer des pièces dans les rubriques suivantes :
 - 1. CV, Titres et diplômes, etc.,
 - 2. Projet pédagogique,
 - 3. Expérience professionnelle Enseignement,
 - 4. Activités artistiques,
 - 5. Autres,
- Le dossier peut contenir de la couleur ou être rédigé en noir et blanc ;
- Police d'écriture, marges, interlignes : aucune consigne spécifique.

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également en annexes des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), DVD, CD Rom ou clé USB seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.

Ces dernières pourront être adressées par voie postale auprès du Service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle par courrier à l'adresse : 2 allée Pelletier Doisy – BP 340, 54602 VILLERS-LÈS-NANCY CEDEX.

→ Le dossier professionnel est à transmettre à partir votre espace sécurisé au plus tard le 09/02/2026 (date nationale).

Aucune pièce nouvelle ou modificative ne seront acceptées au-delà de cette date.